



Syndicat Des Greffiers de France - FO

www.syndicatdesgreffiersdefrance.com



Un syndicat qui nous rassemble, un syndicat qui nous ressemble.

☐ 1^{ere} Adhésion

☐ Renouvellement : n° d'adhérent

☐ Parrainé par :
.....

Je soussigné(e)

Nom :

Domicile :

Mail et Téléphone Personnels :

Juridiction et Service :

Mail et Téléphone Professionnels :

Je déclare adhérer au Syndicat des Greffiers de France-FO

Je joins un chèque d'un montant de :

A l'ordre du syndicat des greffiers de France

Fait à :

Le :

Votre règlement est à retourner à :
Sophie GRIMAUT
Trésorière
07 ROUTE DELIMOGES
87140 THOURON

ADHESION

Valable 12 mois de date à date

TARIFS INDIVIDUELS :

Greffier principal : 82€/an
Dont 54,12€ de réduction fiscale
Soit un coût réel de 27,88€/an

Greffier 10^e => 13^e échelon : 72€/an
Dont 47,52€ de réduction fiscale
Soit un coût réel de 24,48€/an

Greffier 7^e => 9^e échelon : 64€/an
Dont 42,24€ de réduction fiscale
Soit un coût réel de 21,76€/an

Greffier => 6^e échelon : 57€/an
Dont 37,62€ de réduction fiscale
Soit un coût réel de 19,38€/an

Greffier stagiaire => 32€/an
Dont 21,12 € de réduction fiscale
Soit un coût réel de 10,88€/an

Retraités

Vos cotisations sont divisées par deux

TARIF PARRAINAGE

Déduisez 5€ de votre cotisation
et cotisation offerte pour 10
filleuls

TARIF FAMILLE

C'est moitié prix pour le conjoint!

TARIF FIDELITE

Au bout de 3 ans, le montant des
cotisations est garanti sans
augmentation!

Loi de finance rectificative 2012-1510 du 1^{er} décembre 2012 : La réduction d'impôts est égale à 66 % du total des cotisations versées. Toutefois, ce montant ne peut excéder 1% du montant des salaires, pensions, rentes viagères à titre gratuit payés à l'adhérent, diminué des cotisations sociales déductibles. Si vous avez demandé la déduction des frais réels de vos salaires, vous pouvez inclure les cotisations sociales syndicales dans les frais ; vous ne pouvez donc pas bénéficier de la réduction d'impôt.